

Beluga S.A. (en liquidation)
Rue du Baillois 43,
B-1330 Rixensart
RPR 0401765981
TVA BE 401.765.981

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 17 MAI 2024

Date et lieu

L'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de Beluga SA (en liquidation), a eu lieu le 17 mai 2024 au siège social à B-1130 Rixensart, Rue du Baillois 43.

Ouverture

La réunion s'est ouverte à 14:00 heures, sous la présidence de M. Philippe Weill. Le Président nomme Bruno Lippens comme Secrétaire et l'assemblée nomme Bruno Lippens comme Scrutateurs. Ils forment ensemble le bureau

Les membres du Bureau vérifient si la convocation à l'assemblée générale, tant aux actionnaires nominatifs qu'aux actionnaires détenant des actions dématérialisées, a été faite et est juridiquement valable. La convocation à la réunion, qui contient l'ordre du jour, ainsi que les procédures et formalités d'admission, de vote et de modification de l'ordre du jour, a été publiée au Moniteur belge du 30 avril 2024. Un exemplaire de cette publication au Moniteur belge est signé par le Bureau et est joint au présent procès-verbal. Les convocations contenant l'ordre du jour, ainsi que les procédures et formalités d'admission, de vote et de modification de l'ordre du jour, ont été remis à temps, envoyés par lettre recommandée aux titulaires d'actions nominatives, aux administrateurs et au commissaire.

Les actionnaires dont les noms et adresses figurent sur la liste des présences sont présents à l'assemblée, soit en personne, soit valablement représentés par des procurations dûment signées. Cette liste des présences a été signée avant l'ouverture de la réunion par chacun d'eux ou par leur représentant autorisé. La liste des présences est jointe à ce procès-verbal après avoir été signée par le Président, le Secrétaire et les Scrutateurs, accompagnée d'éventuelles procurations.

La liste des présences ci-jointe indique que 1.122.910 actions, soit 82,47% des 1.361.685 actions existantes, sont présentes ou représentées.

L'assemblée n'a pas de commentaires sur le *timing* ou procédures de la publication de la brochure annuelle complète et de tous les documents pour la préparation de l'assemblée générale sur le site internet.

Le Président constate donc que l'assemblée peut valablement délibérer et que toutes les décisions à l'ordre du jour peuvent être prises à la majorité simple des voix.

Ordre du jour

Le Président établit ensuite l'ordre du jour :

1. Présentation des comptes internes (Bilan et compte de résultat au 31 octobre 2023)
2. Décharges : aux administrateurs, par un vote séparé pour chaque administrateur, pour la période du 1/1/2023 au 31/10/2023 ;
3. Présentation des comptes au 31/12/2023 et du rapport de gestion comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2023 ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023.
4. Rapports pour l'année 2023 du commissaire.
5. Décharge au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2023.
6. Approbation du rapport de gestion pour l'année 2023 comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2023 ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023.
7. Proposition de distribuer un premier acompte de liquidation de 3 millions durant la première quinzaine de juillet 2024, sous réserve de l'absence d'un nouvel événement inconnu qui interviendrait avant cette date.
8. Varia

Délibération

1. Présentation des comptes internes (Bilan et compte de résultat au 31 octobre 2023)

Le Président demande et obtient une dispense de l'assemblée de la lecture intégrale des rapports relatifs au bilan et compte de résultat au 31 octobre 2023. Certains éléments de ces rapports et des activités sont expliqués en séance.

2. Décharges : aux administrateurs, par un vote séparé pour chaque administrateur, pour la période du 1/1/2023 au 31/10/2023 ;

L'assemblée adopte, par vote séparé, les résolutions suivantes pour les administrateurs suivants pour l'exercice de leurs fonctions du 01/01/2023 au 31/10/2023 :

- décharge à M. Michel Balieus, Rue du Berceau 27, B-1000 Bruxelles ; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention ;



- décharge à M. Philippe Berlamont, Avenue Charles Verhaegen 39, B-1950 Kraainem ; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- décharge à Mme. Daphné Claude, 208 B Rue La Fayette, F-75010 Paris, France; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention;
- décharge à Claes-Wagner S.R.L., représenté par M. Serge Stroïnovsky, Grasmuslaan 7, B-1640 St-Genesius-Rode; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention;
- décharge à M. François Vogeleeer, Route de l'Etat 122, B-1380 Lasne; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention;
- décharge à Mme. Alice Weill, 23, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg ; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- décharge à Clost/BBFM S.A., représenté par M. Philippe Weill ; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention ;
- décharge à Mme. Jeanine Windey, 91 Avenue Louis Lepoutre, B-1050 Bruxelles ; cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3. Présentation des comptes au 31/12/2023 et du rapport de gestion comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2023 ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023.

Le Président demande et obtient une dispense de l'assemblée de la lecture intégrale des rapports relatifs à la présentation des comptes au 31/12/2023 et du rapport de gestion comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2023 ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023.

Certains éléments de ces rapports et des activités sont expliqués en séance.

4. Rapports pour l'année 2023 du commissaire.

Le rapport du commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren CVBA, domicilié à Waterlooesteenweg 1151, B-1180 Uccle, représenté par Sébastien Deckers est présenté. Le Président demande et obtient une dispense de l'assemblée de la lecture intégrale du rapport. Certains éléments de ces rapports et des activités sont expliqués en séance.

5. Décharge est donnée au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2023.

L'assemblée approuve le rapport et donne décharge avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention

6. l'assemblée approuve le rapport de gestion pour l'année 2023 comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2023 ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023. Cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention

7. l'assemblée approuve la proposition de distribuer un premier acompte de liquidation de 3 millions durant la première quinzaine de juillet 2024, sous réserve de l'absence d'un nouvel

↑
Demos

2



h



événement inconnu qui interviendrait avant cette date. Cette décision est prise avec 100% des voix pour, 0 contre et 0 abstention

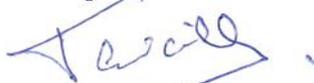
8. Varia

Les actionnaires posent des questions auxquelles le Bureau répond.

Clôture

L'ordre du jour étant entièrement épuisé, le Président remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle a témoignée au Conseil d'Administration durant l'exercice écoulé. La séance est levée à 15 heures.

Après lecture de ce procès-verbal, il est signé par les membres du Bureau et les actionnaires présents qui le souhaitent.



Philippe Weill,
Président



Secrétaire

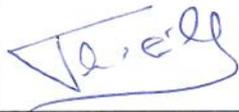
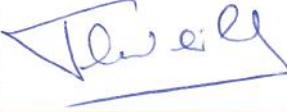


.....B. LIPPENS
Scrutateur

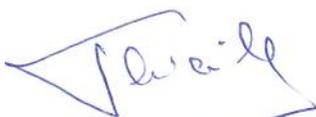
.....
Scrutateur

Annexe : liste des présences

BELUGA S.A. (en liquidation)
Assemblée Générale du 17 mai 2024
LISTE DES PRÉSENCES

actionnaire	adresse	actions	signature
HILOS s.a., représenté par: M. Philippe Weill	Cité Aline Mayrisch 23, L-7268 Bereldange G-D de Luxembourg	531.823	
LONGEVAL s.a., représentée par : M. Philippe Weill	Rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart	591.087	
M.			
M.			
M.			
TOTAL		1.122.910 (82,47%)	

Cette liste des présences se termine par 1.122.910 actions, soit 82,47% du nombre total d'actions Beluga en circulation (1.361.685).



Président



Secrétaire



Scrutateur

Scrutateur

bestaande agendapunten. Indien voor een bestaand agendapunt een nieuw voorstel tot besluit is ingediend, wordt de op afstand uitgebrachte stem over dit agendapunt buiten beschouwing gelaten.

Wenst U een vraag te stellen ?

U kunt naar aanleiding van de algemene vergadering schriftelijke vragen stellen aan de Bestuurders en de Commissaris met betrekking tot hun verslag of de agendapunten. Indien u voldoet aan de hierboven vermelde voorwaarden om aan de algemene vergadering deel te nemen en te stemmen, zullen uw vragen worden beantwoord voor zover de mededeling van gegevens of feiten niet van die aard is dat ze de Vennootschap schade kan berokkenen of in strijd is met de door de Vennootschap, haar Bestuurders of Commissaris aangegane vertrouwelijkheidsverbintenissen. Wij moeten uw schriftelijke vragen per e-mail uiterlijk op 25 mei 2024, ontvangen.

Waar kunt u alle informatie vinden over deze algemene vergadering ?

Alle relevante informatie met betrekking tot deze algemene vergadering is beschikbaar op onze website (<https://www.crescentventures.com/investor-relations> (shareholders' meetings)).

Hoe kunt U ons contacteren ?

Voor verzending van formulieren, schriftelijke verzoeken of praktische vragen kunt U terecht bij de heer Edwin BEX, via e-mail : investor@option.com

(1368)

BELUGA SA, en liquidation,
rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart
Numéro d'entreprise : 0401.765.981
RPM Brabant wallon
www.belugainvest.com – info@belugainvest.com

Le Collège des liquidateurs de Beluga SA, en liquidation, a le plaisir d'inviter les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui, conformément aux statuts, se tiendra le vendredi 17 mai 2024, à 14 heures, au siège de la société à 1330 Rixensart, rue du Baillois 43.

La société conseille aux actionnaires qui ne peuvent pas assister personnellement à l'assemblée générale de voter de préférence par procuration ou par lettre en se conformant aux statuts (récemment modifiés le 18 mars 2024) et aux articles du « Codes des sociétés et associations » applicables aux sociétés anonymes non cotées.

Agenda :

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale proposés par le Collège des liquidateurs sont les suivants :

1. Présentation des comptes internes (Bilan et compte de résultat au 31 octobre 2023).
2. Décharges : aux administrateurs, par un vote séparé pour chaque administrateur, pour la période du 01/01/2023 au 31/10/2023.
3. Présentation des comptes au 31/12/2023, et du rapport de gestion comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2023, ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023.
4. Rapports pour l'année 2023 du commissaire.
5. Décharge au commissaire, RSM Bedrijfsrevisoren, représenté par Sébastien Deckers, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice 2023.
6. Approbation du rapport de gestion pour l'année 2023, comprenant une brève description sur l'état d'avancement, sur les perspectives de la liquidation au 31 décembre 2023, ainsi que les mesures prises depuis le 01/11/2023.
7. Proposition de distribuer un premier acompte de liquidation de 3 millions durant la première quinzaine de juillet 2024, sous réserve de l'absence d'un nouvel événement inconnu qui interviendrait avant cette date.
8. Varia

Conditions d'admission à l'assemblée générale et d'exercice du droit de vote : se conformer aux statuts (récemment modifiés le 18/03/2024) et au Code des sociétés et des associations.

Procédure :

• Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent le faire en signalant la mise en dépôt de leurs actions sur un compte titres à KBC Banque, Securities Administration Department, Havenlaan 2, 1080 Bruxelles, au moins 3 jours ouvrables avant l'assemblée.

• Les détenteurs d'actions nominatives peuvent le faire sur simple demande d'inscription, par courrier ou par courrier électronique adressé à la société.

Droit de poser des questions

Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, les actionnaires ont le droit de poser des questions par écrit au collège des liquidateurs et/ou au commissaire avant l'assemblée générale. Ces questions peuvent être posées au préalable à l'assemblée générale par courrier au siège de la société à l'attention de Philippe Weill, ou par courrier électronique à info@belugainvest.com. L'entreprise doit être en possession de ces questions écrites au plus tard le vendredi 10 mai 2024.

Procuration

Conformément à l'article 29 des statuts, tout actionnaire a le droit de se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire, qui ne doit pas être actionnaire.

Le formulaire de procuration est disponible sur le site internet de la société ou peut être demandé gratuitement au siège social de la société à l'attention de Philippe Weill, ou par courrier électronique à info@belugainvest.com. Les actionnaires doivent également suivre les instructions figurant sur le formulaire de procuration afin d'être légalement représentés à l'assemblée générale.

Pièces disponibles

Conformément à la loi, tous les documents relatifs à l'assemblée générale qui doivent être mis à la disposition des actionnaires par la loi peuvent être consultés sur le site internet de la société (www.belugainvest.com) à partir du 1^{er} mai. A partir de la même date, les actionnaires peuvent également consulter ces documents, sur simple demande, au siège social de la société et/ou obtenir une copie gratuite de ces documents en adressant la demande par courrier au siège de l'entreprise à l'attention de Philippe Weill, ou par e-mail à l'adresse info@belugainvest.com

Adresse de contact : pour toute transmission de documents ou communication relative à la présente assemblée générale, les actionnaires, les intermédiaires financiers et teneurs de comptes agréés sont invités à utiliser l'adresse suivante : BELUGA SA, en liquidation, rue du Baillois 43, B-1330 Rixensart, RPM Brabant wallon 0401.765.981; à l'attention de Philippe Weill (E-mail : info@belugainvest.com).

Bruxelles, le 1^{er} mai 2024.

Le Collège des liquidateurs.
(1369)

ING (B) FUND, Bevek naar Belgisch recht, Categorie ICBE in effecten,
Koning Albert II laan 37, 1030 Schaarbeek

Ondernemingsnummer : 0552.910.688

OPROEPINGSBERICHT

De aandeelhouders worden uitgenodigd op de gewone algemene vergadering van ING (B) Fund die gehouden zal worden op 17 mei 2024, om 14 uur, op de zetel van de vennootschap, om er te beraadslagen en te beslissen over de onderstaande agenda :

AGENDA :

1. Lezing van het verslag van de raad van bestuur voor het boekjaar afgesloten op 29 februari 2024.
2. Lezing van het verslag van de commissaris voor het boekjaar afgesloten op 29 februari 2024.
3. Goedkeuring van de jaarrekeningen voor het boekjaar afgesloten op 29 februari 2024.
- Voorstel van de raad van bestuur : « De vergadering keurt de globale jaarrekening alsook de jaarrekening van elk compartiment voor het boekjaar afgesloten op 29 februari 2024, goed ».
4. Bestemming van het resultaat.
- Voorstel van de raad van bestuur : « De vergadering keurt, per compartiment, het voorstel van de raad van bestuur betreffende de bestemming van het resultaat van het per 29 februari 2024, afgesloten boekjaar goed ».
5. Kwijting aan de bestuurders en aan de commissaris voor het boekjaar afgesloten op 29 februari 2024.
- Voorstel van de raad van bestuur : « De vergadering verleent kwijting, globaal en per compartiment, aan de bestuurders en aan de commissaris voor het boekjaar afgesloten op 29 februari 2024 ».

